

CESSION SANS VOTRE CONCOURS

Dans les cas autorisés aux présentes de cession sans votre concours, nous nous engageons à vous informer immédiatement par lettre recommandée avec accusé de réception, en vous précisant les noms et adresses de l'acquéreur, du notaire chargé de l'acte authentique et de l'agence éventuellement intervenue, ainsi que le prix de vente final, ce, pendant la durée du présent mandat et deux ans après son expiration.

CLAUSES PÉNALES : EN CAS DE NON RESPECT DE LA CLAUSE CI-DESSUS, LE MANDANT VERSERA UNE INDEMNITÉ COMPENSATRICE FORFAITAIRE CORRESPONDANT À LA MOITIE DES HONORAIRES TOTAUX. PAR AILLEURS, EN CAS DE CESSION À UN CESSIONNAIRE AYANT EU CONNAISSANCE DU BIEN PAR L'INTERMÉDIAIRE DE L'AGENCE OU EN CAS D'INFRACTION A UNE CLAUSE D'EXCLUSIVITÉ, LE MANDANT VERSERA UNE INDEMNITÉ COMPENSATRICE FORFAITAIRE ÉGALE AUX HONORAIRES TOTAUX PRÉVUE AU PRÉSENT MANDAT.